



Département du
TARN

Arrondissement
d'Albi

Nombre de Conseillers en exercice	19
présents	15
votants	18

Date de convocation
2 DECEMBRE 2014

N° 2014/8/01

Objet :

**COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES ET DE JURYS
DE CONCOURS**

Publication ou notification du :

16 DEC. 2014

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

16 DEC. 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, dans les deux mois suivant sa transmission et son affichage. Le recours contentieux peut être adressé au tribunal administratif de Toulouse.

Commune de ST BENOIT DE CARMAUX

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

Etai^{ent} présents : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamilia - THOMAS David VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre - LECHARBAU Liliane - PRAT Sylvie - PEZET Albert - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - NG Nathalie - COUTOULY Bertrand - BOUSQUET Nicole.

Absents excusés et représentés : GAILLARD Carole (procuration à VEDEL Djamilia) - ROQUES Daniel (procuration à SAN ANDRES Thierry) - LABORIE Amandine - OROZCO Jean-Michel (procuration à NG Nathalie)

Monsieur Bertrand COUTOULY a été désigné Secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite la constitution de la commission d'appel d'offres et jurys de concours.

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ce qui attribue deux sièges à la liste « Continuons ensemble, rassembler à gauche » et un siège à la liste « Saint Benoît demain ».

Monsieur le Maire fait donc appel à candidature.

- La liste « Continuons ensemble, rassembler à gauche » présente : MM Philippe VERGNES et Hubert BERGAMINO
- La liste « Saint Benoît demain » présente : M. Jean-Michel OROZCO

Il est ensuite procédé au vote des conseillers municipaux :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme :
Le Maire :



Thierry SAN ANDRES

REÇU LE
15 DEC. 2014
PREFECTURE DU TARN